

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.01**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00409-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Adoption du Compte Rendu du Comité Syndical du 20 Décembre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°24.54 à n°24.70 du 20 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2024 concernant l'ensemble des délibérations.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article Unique : D'adopter Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2024 concernant l'ensemble des délibérations 24.54 à 24.70. (Annexe 1)

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00409-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.02**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur le Président s'est absenté lors de la présentation et du vote de cette délibération)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00410-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.36 du 18 octobre 2024 décidant le passage au Compte Financier Unique;

Vu les délibération n°24.07 du 16 février 2024, 24.23 du 21 juin 2024, 24.35 du 18 octobre 2024 et 24.55 du 20 décembre 2024;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le Budget Primitif 2024 a été voté le 16 février 2024 et constitue les crédits ouverts permettant l'exécution des dépenses et des recettes de l'année 2024.

La délibération n° 24.36 du 18 octobre 2024, par laquelle le Comité Syndical du SIVERT a décidé le passage au Compte Financier Unique (CFU). Ce document est la fusion du Compte Administratif (qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024) et du Compte de Gestion (document équivalent issu de la tenue de la comptabilité par le comptable public, suivant le principe « *de la partie double* ») ; après vérification des résultats comptables identiques.

Le rapport de présentation du CFU 2024 ci-joint, présente les réalisations du budget 2024 ainsi que les variations et explications par comparaison aux exercices.

1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION DE L'EXERCICE

Dépenses réelles	13 353 989,60 €	Recettes réelles	15 359 889,33 €
Dépenses d'ordre	387 299,49 €	Recettes d'ordre	387 299,49 €
Dépenses totales	13 741 289,09 €	Recettes totales	15 747 188,82 €
Crédits ouverts	15 377 870,08 €	Crédits ouverts	16 237 870,08 €

En 2024, le taux d'exécution des crédits totalisés des **sections de fonctionnement et d'investissement est de 86,84 % en dépenses réelles et 94,59 % en recettes réelles.**

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00410-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

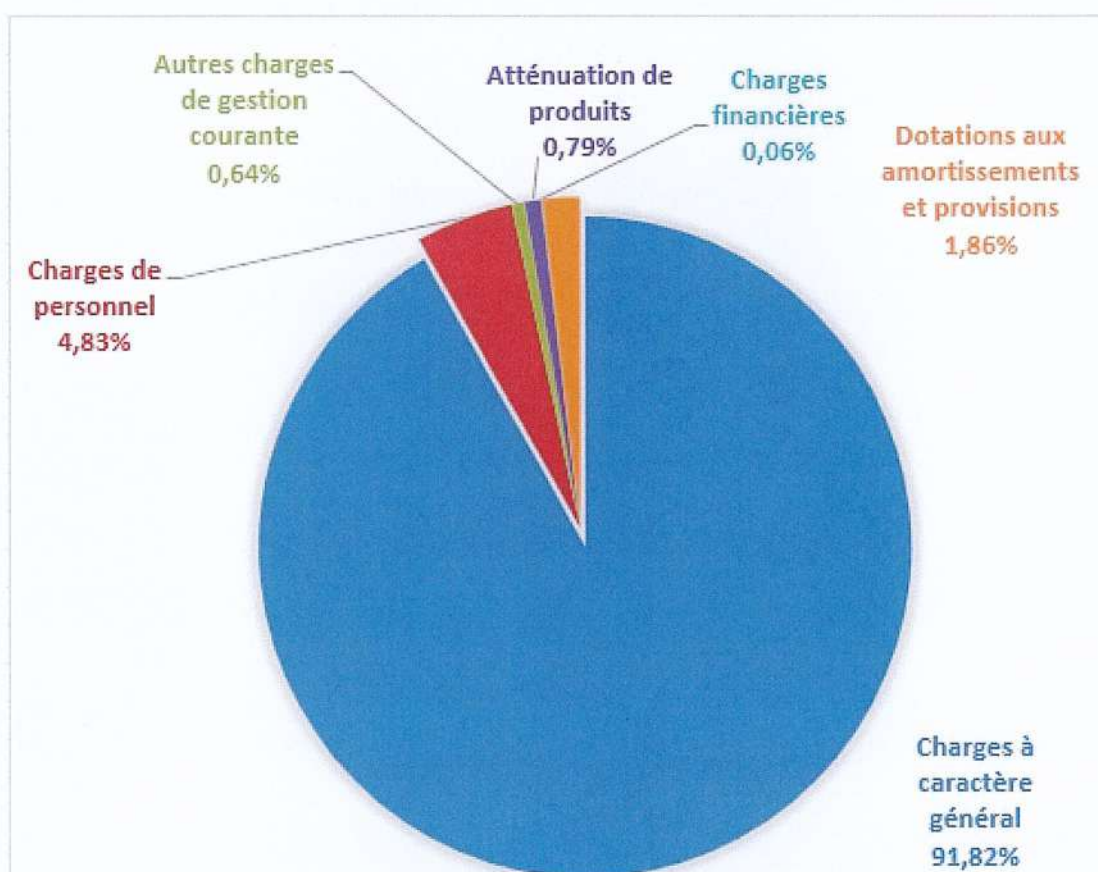
2. En section de FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	11 170 561,76 €	Recettes réelles	12 579 716,99 €
Dépenses d'ordre	212 069,93 €	Recettes d'ordre	175 229,56 €
Dépenses totales	11 382 631,69 €	Recettes totales	12 754 946,55 €
Crédits ouverts	12 384 364,71 €	Crédits ouverts	13 244 364,71 €
% d'exécution dépenses réelles	91,78 %	% d'exécution recettes réelles	96,26 %

Le résultat d'exécution global de la section de fonctionnement est de 1 372 314,86 € en 2024 excédent n-1 inclus.

La section de fonctionnement, hors résultat de l'année 2023, est bénéficiaire de 635 404,71 €.

CFU 2024 - Dépenses de Fonctionnement



Chapitre 011 Charges à caractère général

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	11 333 864,68 €	10 451 835,26 €
60421	Achats prestations de services (DSP)	6 246 269,68 €	5 764 437,94 €
60612	Énergie – Électricité	600,00 €	211,57 €
60622	Carburants	1 500,00 €	1 867,47 €
60623	Alimentation	500,00 €	513,80 €
60631	Fournitures d'entretien	800,00 €	929,33 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	902,42 €
60636	Vêtements de travail	750,00 €	157,35 €
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	2 250,30 €
611	Contrats de prestations de services (Transports)	440 000,00 €	444 600,09 €
6112	Contrats de prestations de services (Centre de tri)	3 750 000,00 €	3 613 473,08 €
6132	Locations immobilières	2 400,00 €	2 242,22 €
61351	Locations mobilières	8 500,00 €	7 782,60 €
61358	Autres locations immobilières	1 500,00 €	1 140,00 €
61521	Terrains	51 600,00 €	1 516,80 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	1 500,00 €	2 163,68 €
61558	Autres biens mobiliers	100,00 €	50,00 €
6156	Maintenance	16 000,00 €	16 115,58 €
6161	Assurance multirisques	4 000,00 €	3 664,00 €
617	Etudes et recherches	100 000,00 €	1 391,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 000,00 €	1 764,44 €
6184	Versements à des organismes de formation	2 420,00 €	1 234,81 €
6185	Frais de colloques et séminaires	2 500,00 €	2 131,37 €
62268	Honoraires	400 000,00 €	330 650,40 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	0,00 €
6228	Divers	60 000,00 €	59 492,56 €
6231	Annonces et insertions	20 000,00 €	8 216,76 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	0,00 €
6234	Réceptions	10 000,00 €	14 320,40 €
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00 €	7 003,20 €
6237	Publications	122 500,00 €	124 188,43 €
6238	Divers	500,00 €	0,00 €
6241	Transports de biens	100,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	20 000,00 €	7 222,28 €
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	1 045,31 €
6262	Frais de télécommunications	4 500,00 €	4 214,95 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	1 228,63 €
6281	Concours divers (cotisations...)	20 000,00 €	19 428,35 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00 €	4 130,60 €
63512	Taxes foncières	175,00 €	146,00 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	150,00 €	7,54 €

Concernant les charges à caractère général, elles s'élèvent à 10 451 835,26 € dont 5 764 437,94 € de coût de traitement U.V.E soit 55,15 % des dépenses totales et 3 613 473,08 € de coût de traitement Centre de tri soit 34,57 % des dépenses totales.

Article 60421 – Coût de traitement (DSP)

	2022	2023	2024
Coût de traitement / T	65.96 € HT	70.17 € HT	72.13 € HT
Variation / N-1	-2.64 %	6.38 %	2.79 %
Réalisations	4 801 011,84 €	4 950 164,51 €	5 764 437,94 €
Variation / N-1	+ 8,67 %	+ 3,11 %	+ 16,45 %

La variation entre 2023 et 2024 s'explique par l'augmentation du prix de traitement et par l'augmentation de la TGAP de 12 à 14 € entre 2023 et 2024. Les tonnages passent de 59 517,41 tonnes en 2023 à 61 402,26 tonnes durant cette période.

Cet article prend en compte certaines redevances ou participations liées à la DSP.

Article 6112 (ex 60422) – Coût de traitement du Centre de Tri (SPL)

	2022	2023	2024
Réalisations	1 218 058,01 €	3 305 550,78 €	3 613 473,08 €

Cet article fait apparaître le traitement des déchets recyclables du Centre de tri Biopole, à compter de juillet 2022 pour l'année 2022 et des années complètes pour 2023 et 2024.

(Phase MSI de juillet 2022 à janvier 2023. Réception du centre et garantie de performance au 1^{er} février 2023)

Article 611 – Contrats de prestations de services

	2022	2023	2024
Réalisations	389 411,52 €	411 319,19 €	444 600,09 €

Il s'agit du marché transport entre les centres de transfert et l'UVE pour Saumur Val de Loire et 3RD'Anjou. Ainsi que du marché de transport pour les refus de tri en provenance du Centre de tri Biopole vers le site de l'UVE de Lasse.

Article 62268 – Honoraires

	2022	2023	2024
Réalisations	46 288,30 €	124 999,00 €	330 650,40 €

Les honoraires sont composées pour 2024 des prestations réalisées par la SCP SENSEI AVOCATS dans l'accompagnement juridique (conseil, avenant...), ainsi que des AMO technique (SAGE ENGINEERING), juridique (SCP SENSEI AVOCATS) et financière (FINANCE CONSULT) dans le cadre du renouvellement de la DSP de l'UVE Salamandre.

Article 6228 – Rémunérations d'intermédiaires (analyses)

	2022	2023	2024
Réalisations	14 902,44 €	28 937,35 €	59 492,56 €

Analyses du plan de suivi de l'environnement à proximité de l'UVE par les cônes OWEN, les lichens ainsi que le lait. En 2024, refonte de la carte SIG de la qualité de l'air par les lichens.

A noter la rémunération pour la réalisation de vidéos et motion design de présentation de l'UVE Salamandre est passée sur cet article également.

Article 6237 – Publications

	2022	2023	2024
Réalisations	93 972,58 €	109 821,77 €	124 188,43 €

Mise en page, impression et distribution du journal semestriel Salamandre.

Chapitre 012 Charges de Personnel

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
012	Charges de personnel	582 857,00 €	549 220,55 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00 €	290,39 €
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 000,00 €	4 987,46 €
64111	Titulaires : Rémunération principale	257 500,00 €	235 869,94 €
64112	Titulaires : SFT	24 000,00 €	13 862,95 €
64118	Titulaires : Autres indemnités	96 000,00 €	96 968,44 €
64131	Non Titulaires : Rémunérations	25 500,00 €	24 363,03 €
64138	Non Titulaires : Primes et autres indemnités	9 000,00 €	9 353,30 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 500,00 €	44 525,22 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	78 000,00 €	78 269,14 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500,00 €	1 388,20 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 000,00 €	22 727,06 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000,00 €	941,22 €
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 007,00 €	2 007,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	0,00 €
6488	Autres charges	14 000,00 €	13 667,20 €

Réalisation à hauteur de 94,23 % du prévisionnel.

Article 64111 – Rémunération principale Titulaires

A compter de 2024 et la nomenclature M57, synthèse de la rémunération des titulaires :
Articles 64111, 64112 et 64118

	2022	2023	2024
Réalisations	276 076,06 €	339 368,40 €	346 701,33 €

Article 64131 – Rémunération principale Non Titulaires

A compter de 2024 et la nomenclature M57, synthèse de la rémunération des Non
Titulaires : Articles 64131 et 64138)

	2022	2023	2024
Réalisations	29985,94 €	7 491,32 €	33 716,33 €

Arrivée d'un chargé de communication à compter d'octobre 2023. 2024 est donc sur le plan
budgétaire une année complète par rapport à 2023.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
014	Atténuation de produits	160 000,00 €	89 624,93 €
70619	Péréquation	160 000,00 €	89 624,93 €

La péréquation des coûts de transfert et de transport que l'on retrouve pour le même montant en recettes de fonctionnement.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
65	Autres charges de gestion courante	81 850,00 €	73 253,52 €
65311	Indemnités	52 000,00 €	49 528,92 €
65312	Frais de mission	20 000,00 €	7 053,38 €
65313	Cotisations de retraite	5 500,00 €	4 711,04 €
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 000,00 €	1 957,28 €
657358	Autres groupements	2 000,00 €	0,00 €
657382	Autres organismes publics	250,00 €	0,00 €
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00 €	10 000,00 €
65888	Autres	100,00 €	2,90 €

Il s'agit principalement des indemnités des élus et des frais de mission (frais de déplacements et séminaires).

Chapitre 66 – Charges financières

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
66	Charges financières	12 160,00 €	6 627,50 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 400,00 €	6 400,00 €
66112	Montant des ICNE de l'exercice	200,00 €	0,00 €
66112	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	460,00 €	227,50 €
6688	Autres	100,00 €	0,00 €

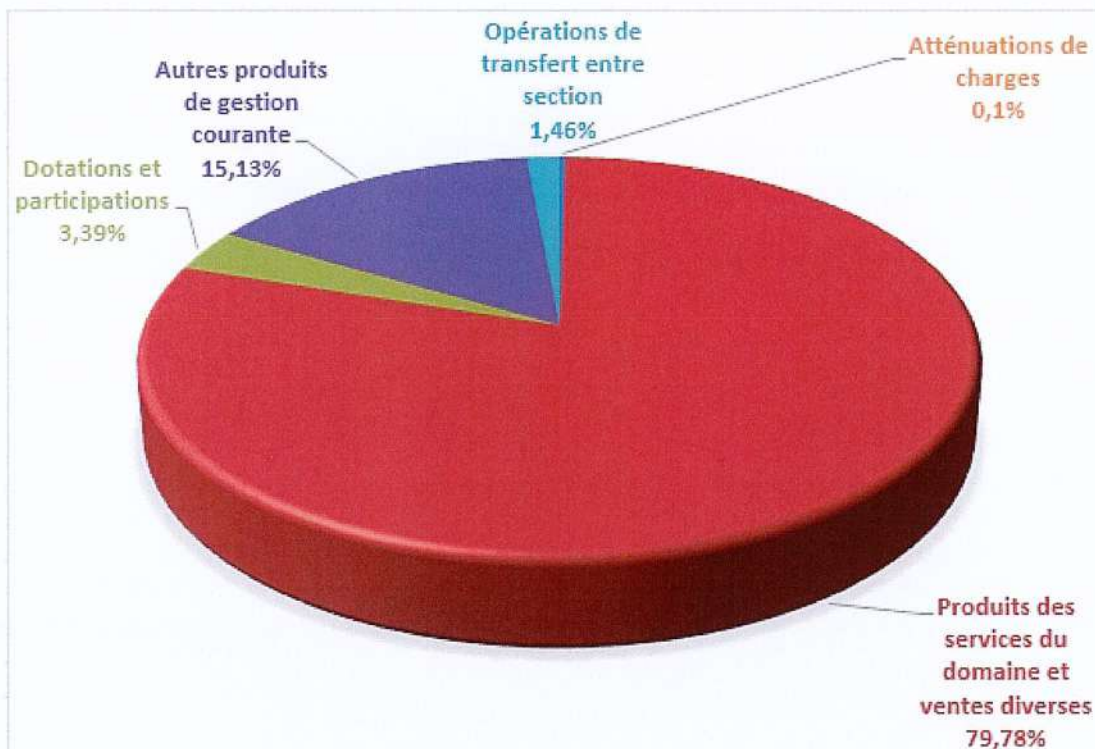
Il s'agit des frais et intérêts du crédit relais de 2 000 000 € contracté pour l'achat de l'hydrocondenseur ainsi que des intérêts ou frais de la ligne de trésorerie ouverte.

Dotations aux amortissements

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
	Dotations aux amortissements et provisions	213 333,03 €	212 069,93 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	213 333,03 €	212 069,93 €

- Amortissement composteurs : 15 673,50 €
- Amortissement travaux EP rond-point : 1103,60 €
- Amortissement subventions à la SPL : 35 386,21 €
- Amortissement hydrocondenseur : 152 807,00 €
- Amortissement station météo : 3 455,47 €
- Amortissement vélo électrique : 148,57 €
- Amortissement matériel de bureau : 2 096,57 €
- Amortissement mobilier : 263,43 €
- Amortissement téléphonie : 73,18 €
- Amortissement Cheptel : 372,73 €
- Autres amortissements : 689,67 €

CFU 2024 - Recettes de Fonctionnement



N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé2024
002	Excédent antérieur reporté	736 910,15 €	736 910,15 €
013	Atténuations de charges	10 000,00 €	29 631,16 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00 €	29 631,16 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	10 100 000,00 €	9 587 432,58 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 500,00 €	1 500,00 €
706131	remboursement du coût de traitement	5 798 500,00 €	5 440 792,61 €
706132	remboursement du coût de transport	440 000,00 €	442 041,94 €
706133	Péréquation	160 000,00 €	89 624,94 €
706134	Remboursement du centre de tri	3 700 000,00 €	3 613 473,09 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	40,00 €
738	Autres impôts et taxes	0,00 €	40,00 €
74	Dotations et participations	407 300,00 €	407 233,20 €
74751	GFP de rattachement	407 300,00 €	407 233,20 €
74758	Autres groupements	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 814 925,00 €	1 818 469,90 €
752	Revenus des immeubles	25 000,00 €	29 245,32 €
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	425,00 €	269,12 €
75888	Produits divers de gestion courante	1 789 500,00 €	1 788 955,46 €
	Total gestion des services	13 069 135,15 €	12 579 716,99 €
042	Opérations de transfert entre section	175 229,56 €	175 229,56 €
777	Recettes et quote part subventions invest transférées au compte de résultat	175 229,56 €	175 229,56 €
	Total opérations réelles	13 069 135,15 €	12 579 716,99 €
	Total opération d'ordre	175 229,56 €	175 229,56 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	13 244 364,71 €	12 754 946,55 €

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00410-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Le chapitre 013 correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel : compensation du Supplément Familial de Traitement (SFT) et Indemnités Journalières

Le chapitre 70 regroupe l'ensemble des prestations de traitement et de transport facturées aux collectivités membres ainsi que la péréquation des coûts de transfert et de transport.

Le chapitre 74 représente la participation par habitant des collectivités membres.

Le chapitre 75 regroupe notamment les redevances versées par le délégataire, à savoir pour 2024 :

- 29 245.32 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public,
- 482 094.12 € au titre de la redevance pour frais de gestion et de contrôle,
- 32 398.28 € au titre de l'AMESA,
- 1 170 015.76 € au titre de l'intéressement Autres recettes (ferreux, non ferreux, machefer, électricité et tonnes tiers)

Le chapitre 042 correspond à l'amortissement de la subvention Certificats d'Economies d'Energie de 2 628 443,44 € (liés aux travaux de l'hydrocondenseur). L'amortissement est prévu sur 15 ans.

3. Section d' INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	2 183 427,84 €	Recettes réelles	2 780 172,34 €
Dépenses d'ordre	175 229,56 €	Recettes d'ordre	212 069,93 €
Dépenses totales	2 358 657,40 €	Recettes totales	2 992 397,27 €
Crédits ouverts	2 993 505,37 €	Crédits ouverts	2 993 505,37 €
% d'exécution dépenses réelles	77,47 %	% d'exécution recettes réelles	100,00 %

Le résultat d'exécution global de la section d'investissement est de 633 739.87 € en 2024.

CFU 2024 - Dépenses d'Investissement

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00 €	2 000 000,00 €
1641	Emprunts en euros	2 200 000,00 €	2 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	33 535,98 €	22 285,98 €
2041511	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	22 500,00 €	11 250,00 €
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	11 035,98 €	11 035,98 €
21	Immobilisations corporelles	339 647,91 €	79 382,94 €
2111	Terrains nus	62 124,72 €	74 639,56 €
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	0,00 €	0,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 423,53 €	423,53 €
21828	Matériel de transport	1 040,00 €	1 040,00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00 €	1 738,00 €
21848	Mobilier	4 000,00 €	0,00 €
2185	Matériel de téléphonie	500,00 €	385,00 €
2188	Autre immobilisations corporelles	263 559,66 €	1 156,85 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immo incorp	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	175 229,56 €	175 229,56 €
139156	Subv inv actifs amort	175 229,56 €	175 229,56 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	153 333,00 €	0,00 €
261	Titres de participation	153 333,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €	5 000,00 €
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privée	15 000,00 €	5 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté	76 758,92 €	76 758,92 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	2 993 505,37 €	2 358 657,40 €

Article 1641 – Emprunts en euros

Il s'agit du remboursement du prêt relais ARKEA de 2 000 000 € suite au recouvrement des Certificats d'Economies d'Energie en juillet 2024.

Article 2041511 – Subventions d'équipement aux groupements de collectivités

Il s'agit des subventions composteurs, en 2024 il a été versé 11 250 € de subventions soit 750 composteurs subventionnés et 750 autres en Reste à Réaliser.

Article 2111 – Terrains nus

Il s'agit d'acquisitions de terrains dans le cadre de l'extension de l'UVE Salamandre pour la seconde ligne de four.

Article 139156 - Attributions de compensation d'investissement

Cela correspond à l'amortissement de la subvention Certificats d'Economies d'Energie liés aux travaux de l'hydrocondenseur (amortissement sur 15 ans)

CFU 2024 - Recettes d'Investissement

N° articles	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024
10	Dotations, fonds divers de réserves	151 728,90 €	151 728,90 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	151 728,90 €	151 728,90 €
13	Subventions d'investissement	2 628 443,44 €	2 628 443,44 €
13156	Autres groupements	2 628 443,44 €	2 628 443,44 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	155,00 €
21838	Autre matériel informatique	0,00 €	155,00 €
040	Amortissements des immobilisations	213 333,03 €	212 069,93 €
28041511	Subventions d'équipements aux gpements de coll.	15 486,00 €	15 673,50 €
28041581	Autres groupements:Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	1 103,60 €
280422	Privé - Bâtiments et installations	35 386,21 €	35 386,21 €
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	152 807,00 €	152 807,00 €
28158	Amortissements autres matériels	3 531,94 €	3 455,47 €
281828	Autres matériels de transport	0,00 €	148,57 €
281838	Amortissements matériel de bureau	2 485,72 €	2 096,57 €
281848	Amortissements mobilier	1 013,43 €	263,43 €
28185	Amortissement matériel de téléphonie	100,00 €	73,18 €
28186	Amortissement cheptel	0,00 €	372,73 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	2 522,73 €	689,67 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	2 993 505,37 €	2 992 397,27 €

Chapitre 10 – Affectation d'une partie du résultat N-1 de la section de fonctionnement

Article 13156 - Attributions de compensation d'investissement

Recouvrement de la subvention Certificats d'Economies d'Energie pour **2 628 443,44 €**.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00410-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

CFU 2024 - VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS ET DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

	2022	2023	2024
Fonctionnement			
Dépenses réelles	7 308 638,39 €	9 664 272,82 €	11 170 561,76 €
Dépenses d'ordre	56 403,86 €	52 538,81 €	212 069,93 €
Recettes réelles (hors excédent N-1)	7 255 542,40 €	9 917 352,80 €	11 842 806,99 €
Recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	175 229,56 €
Résultat de l'exercice	- 109 499,85 €	200 541,17 €	635 404,71 €
Excédent N-1	889 992,66 €	688 097,88 €	736 910,15 €
Résultat cumulé	780 492,81 €	888 639,05 €	1 372 314,86 €
Résultat global de fonctionnement (a)	780 492,81 €	888 639,05 €	1 372 314,86 €
Investissement			
Dépenses	367 237,53 €	137 331,99 €	2 281 898,48 €
Recettes	349 203,00 €	144 933,74 €	2 992 397,27 €
Résultat de l'exercice	-18 034,53 €	7 601,75 €	710 498,79 €
Solde d'exécution de l'année N-1	-66 326,14 €	-84 360,67 €	-76 758,92 €
Excédent de financement cumulé	-84 360,67 €	-76 758,92 €	633 739,87 €
Dépenses reportées	8 034,26 €	74 969,98 €	174 365,34 €
Recettes reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement nécessaire sur reports	8 034,26 €	74 969,98 €	174 365,34 €
Résultat global d'investissement (b)	-92 394,93 €	-151 728,90 €	459 374,53 €
Résultat Net Global (a) + (b)	688 097,88 €	736 910,15 €	1 831 689,39 €

Résultats

Le résultat de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement, hors résultat de l'année 2023, est bénéficiaire de 635 404,71 €.

Le résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement, hors déficit reporté de 2023, est bénéficiaire de 710 498,79 €

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat global de fonctionnement d'un montant de 1 372 314,86 € est affecté selon la décision de l'assemblée délibérante à l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) en intégralité, soit 1 372 314,86 €.

Le résultat global d'investissement d'un montant de 633 739,87 € est affecté au solde d'exécution d'investissement reporté (compte R001) en intégralité, soit 633 739,87 €.

Ces affectations seront proposées lors du vote du BP 2025, dans la délibération à suivre.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

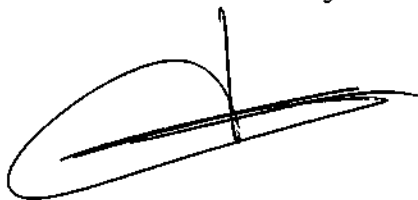
Article premier : D'approuver le Compte Financier Unique 2024 (Annexe 2) présentant :

- Un excédent d'investissement cumulé de 633 739,87 € pour un total de dépenses d'investissement de 2 281 898,48 € (hors solde d'exécution reporté) et un total de recettes d'investissement de 2 992 397,27 €
- Un résultat de fonctionnement global de 1 372 314,86 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 11 382 631,69 € et un total de recettes de fonctionnement 12 754 946,55 € (dont un excédent antérieur de 736 910,15 €).

Article second : D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 372 314,86 € en intégralité en section de fonctionnement.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00410-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.03**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00411-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Adoption du Budget 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu L'article L.1612-1 du CGCT ;

Vu les délibérations n°24.07 du 16 février 2024, 24.23 du 21 juin 2024, 24.35 du 18 octobre 2024 et 24.55 du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°25.02 du 21 février 2025 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

la Présentation du projet de BP 2025 suivant :

Pour la section de fonctionnement

1- Les recettes de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement 2025, hors opération d'ordre et reprise du résultat, s'établissent à 12 356 134,40 € soit une augmentation de 883 909,40 € (+ 7,70 %) sur le BP 2024.

L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

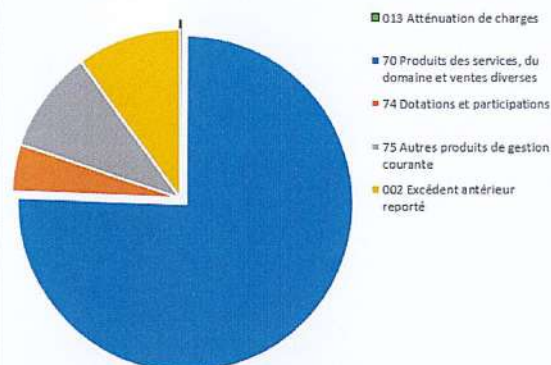
Recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre	BP 2025	BP 2024	Evolution	
			Euros	%
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	10 000,00 €	-	0 %
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 366 000,00 €	10 100 000,00 €	266 000,00 €	2,63 %
74 Dotations et participations	623 209,40 €	407 300,00 €	215 909,40 €	53,01 %
75 Autres produits de gestion courante	1 356 925,00 €	954 925,00 €	402 000,00 €	42,10 %
77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	-	0 %

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00411-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

TOTAL	12 356 134,40 €	11 472 225,00 €	883 909,40 €	7,70 %
--------------	------------------------	------------------------	---------------------	---------------

Ressources de fonctionnement :

BP 2025
Recettes de fonctionnement



Chapitre	BP 2025	BP 2024	Evolution
013 Atténuation de charges	10 000,00	10 000,00	0,00%
70 Produits des services, du domaine	10 366 000,00	10 100 000,00	2,63%
74 Dotations et participations	623 209,40	407 300,00	53,01%
75 Autres produits de gestion courante	1 356 925,00	954 925,00	42,10%
77 Produits exceptionnels	-	-	-
002 Excédent antérieur reporté	1 372 314,86	736 910,15	-
TOTAL sans excédent	12 356 134,40	11 472 225,00	7,70%

✓ 013 - Atténuation de charges.

Les atténuations de charges d'un montant 10 000 € sont stables. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel. Mais aussi à la compensation du supplément familial de traitement.

✓ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.

Augmentation de 2,63 %

Les produits de services représentent 10 366 000,00 € (84% des recettes de fonctionnement), ils regroupent le règlement par les collectivités membres du coût de traitement, du coût de transport, de la péréquation des coûts de transport et de transfert ainsi que du coût de traitement du centre de tri.

Légère augmentation par rapport à N-1. Les prix du coût de traitement de l'UVE (73 €) seront connus en mars 2025 et devraient être stables. Ceux du centre de tri (Emballages 250 €, Multimatériaux 230 €, Papiers/Cartons 32 €) sont estimés très légèrement à la hausse (à peu près constant suivant le CA de la SPL Anjou Trivalor du 19/12/2024), à tonnage équivalent. Toutefois, le Centre de Tri est lauréat de l'appel à projet CITEO 2024, pour lequel DERICHBOURG investira environ 1 000 000 € dont une participation de 800 000 € de CITEO. En contrepartie, le SIVERT et ALM prendront en charge les surcoûts du détournement pendant les 15 jours de travaux. Le montant estimé pour le SIVERT est de 137 000 € maximum.

Le marché de transport attribué à BRANGEON couvre désormais l'ensemble des OMr et la collecte sélective (Saumur Val de Loire, CCTOVAL, ABC et 3RD'Anjou)



✓ **74 - Dotations et participations.**

Augmentation de 53,01 %

Les dotations et participations représentent 623 209,40 € soit une augmentation de 215 909,40 €. La participation par habitant se stabilise en 2025 à 393 209,40 €. (Sans nouvelle adhésion ou sortie). L'augmentation provient de la participation du GAC aux primes versées aux candidats non retenus (150 000 €) dans le cadre du renouvellement de la DSP pour laquelle nous sommes coordinateurs ainsi qu'à la participation du SIEMML et du SEA aux frais du congrès AMORCE (80 000 €) avec lesquels nous avons passé une convention de gestion.

✓ **75 - Autres produits de gestion courante.**

Augmentation de 42,10 %

Ce chapitre enregistre les revenus versés par le délégataire, la redevance pour occupation du domaine public actualisée, le reversement pour le système AMESA (exploitation en fonction des tonnages vide de four et investissement), la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle dont le taux est passé à 7% en 2023 (délibération du 16 décembre 2022), et enfin l'intéressement ferreux, non ferreux, électricité et vide de four. Ces derniers, bien qu'estimés avec prudence, devraient être sensiblement équivalents à ceux de l'année 2023 (encaissement en 2024), soit 715 000 €.

2- Les Dépenses de fonctionnement

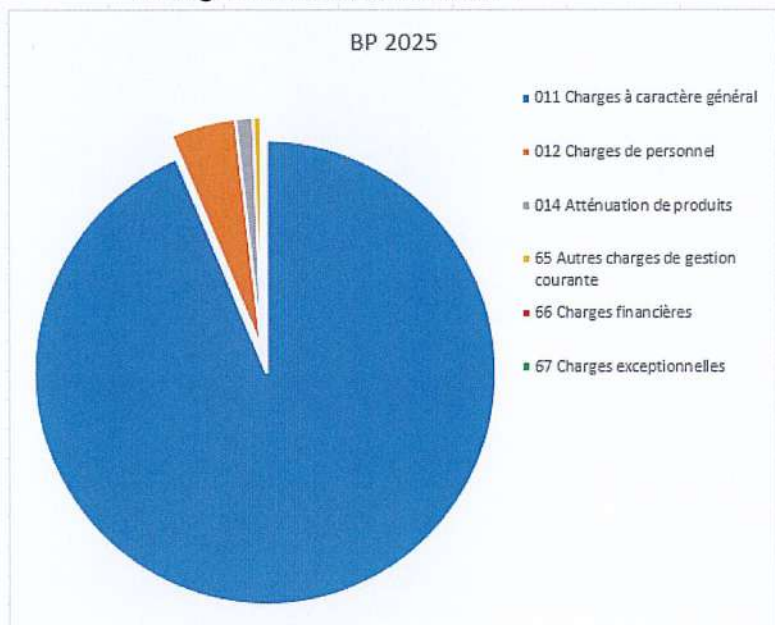
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 12 983 327,00 €.

Elles sont en augmentation de 983 524,88 € (+ 8,20 %) par rapport au BP 2024, notamment en raison des prix du coût de traitement de l'UVE et du centre de tri, des surcoûts liés à la phase travaux de l'appel à projet CITEO, du marché de transport des OMr et collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025. Mais aussi des coûts d'études, d'honoraires et autres frais relatifs au renouvellement de la DSP à venir.

L'organisation du Congrès AMORCE en 2025 contribue aussi à cette évolution.

Dépenses réelles de fonctionnement				
Chapitre	BP 2025	BP 2024	Evolution	
			Euros	%
011 Charges à caractère général	12 155 125,00 €	11 155 885,12 €	999 239,88 €	8,96 %
012 Charges de personnel	592 802,00 €	573 607,00 €	19 195,00 €	3,35 %
014 Atténuation de produits	160 000,00 €	160 000,00 €	-	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	70 000,00 €	97 850,00 €	-27 850,00 €	-28,46 %
66 Charges financières	5 100,00 €	12 160,00 €	-7 060,00 €	-58,06 %
67 Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	-	0,00 %
TOTAL	12 983 327,00 €	11 999 802,12 €	983 524,88 €	8,20 %

Charges de fonctionnement :



✓ **011 - Charges à caractère général.**

Ce chapitre d'un montant total de 12 155 125,00 € soit 93,62 % des dépenses réelles de fonctionnement, regroupe le coût de traitement de l'UVE, le coût de traitement du centre de tri et le coût de transport pour un montant de 10 890 000,00 € soit 89,59 % du chapitre.

Le restant cumule les dépenses courantes du syndicat à savoir pour les montants les plus importants :

- 700 000,00 € d'honoraires des différents AMO, mission de contrôle et études en vue de la fin de la DSP et préparation de la suivante, étude sur l'avenir de l'ISDND du Louroux Beconnais, étude Faune/Flore, étude Bas de quai de déchetterie ...
- 300 000,00 € pour les primes aux candidats non retenus
- 164 000,00 € pour l'organisation du Congrès AMORCE
- 122 500,00 € pour le journal SALAMANDRE
- 50 000,00 € d'aménagement de terrain (création d'un chemin)
- 37 500,00 € pour les analyses (cônes OWEN, lait, les lichens)
- 32 500,00 € pour la refonte du site internet du SIVERT

✓ **012 - Charges de personnel.**

Les charges de personnel s'établissent à 592 802,00 € et représentent 4,57 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 3,35 % par rapport au BP 2024.

Cette augmentation tient compte du recrutement d'un ambassadeur du tri à temps complet. Cela tient compte de la prise en charge par le SIVERT d'une partie de la Prévoyance obligatoire à compter de Janvier, ainsi que de l'évolution normale des grades et échelons des agents mais aussi du nouveau contrat groupe assurance statutaire avec le CDG au 1^{er} janvier 2025.

✓ **014 - Atténuations de produits.**

Les atténuations de produits d'un total de 160 000,00 € se composent de la péréquation des coûts de transfert et de transport, le montant tient compte de la nouvelle péréquation qui intègre également le centre de tri.

✓ **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 70 000,00 € (0,54 % du budget), elles sont en diminution de 28,46 %.

Les cotisations d'adhésion aux associations inscrites dans ce chapitre jusqu'en 2024 sont désormais inscrites au chapitre 011, expliquant la baisse.

✓ **66 - Charges financières.**

Le crédit relais de 2 000 000,00 € ayant été remboursé au 31/12/2024, il n'y a plus de charges financières liées à l'emprunt.

Les inscriptions sont uniquement des prévisions d'intérêts en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

✓ **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 300 € afin de laisser les crédits ouverts en cas de besoin. Ce chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des amendes ou autres charges exceptionnelles.

Synthèse Section de Fonctionnement par Chapitre

Budget Primitif 2025			
Vue d'ensemble			
Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
011 Charges à caractère général	12 155 125,00 €	013 Atténuation de charges	10 000,00 €
012 Charges de personnel	592 802,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 366 000,00 €
014 Atténuation de produits	160 000,00 €	74 Dotations et participations	623 209,40 €
65 Autres charges de gestion courante	70 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	1 356 925,00 €
66 Charges financières	5 100,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	300,00 €	002 Excédent antérieur reporté	1 372 314,86 €
042 Dotations aux Amortissements	223 783,72 €	042 Amortissement subventions d'investissement	175 229,56 €
TOTAL	13 207 110,72 €	TOTAL	13 903 678,82 €

Pour la section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2025, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2024 (Dépenses reportées 174 365,34 €) s'équilibrent pour un montant total de 857 523,59 €.

1 – les recettes d'investissement

✓ 10 – Dotations, fonds divers de réserves

Pas de besoin de financement par la section de fonctionnement. Pas d'autofinancement nécessaire.

✓ 28 – Amortissement des immobilisations

Répartitions de l'annuité 2025 de 223 783,72 € comme suit :

- Amortissement composteurs : 18 003,00 €
- Amortissement travaux EP rond-point : 1103,60 €
- Amortissement subventions à la SPL : 35 386,21 €
- Amortissement hydrocondenseur : 152 807,00 €
- Amortissement station météo : 3 031,94 €
- Amortissement vélo électrique : 148,57 €
- Amortissement matériel de bureau : 1 531,32 €
- Amortissement mobilier : 302,20 €
- Amortissement téléphonie : 128,34 €
- Autres amortissements : 11 341,54 €

✓ 001 – Solde d'exécution reporté

Il s'agit du report du solde d'exécution bénéficiaire de la section d'investissement, soit 633 739,87 €.

2 - les dépenses d'investissement

✓ 001 – Solde d'exécution reporté

Aucun solde d'exécution déficitaire n'est à reporter.

✓ 20 – Immobilisations incorporelles

Ces dépenses s'élèvent à 33 750,00 € et correspondent aux subventions composteurs de 15,00 € pour 1 500 composteurs (22 500,00 €) ainsi qu'à 11 250,00 € en Reste à Réaliser

✓ 21 – Immobilisations corporelles :

Les 480 211,03 € d'inscription budgétaire se répartissent comme suit :

- 200 000,00 € à l'article 2111 pour l'acquisition de terrains attenants à ceux de l'U.V.E. en vue de l'extension de celle-ci
- 263 211,03 € à l'article 2188, pour notamment l'acquisition de l'échangeur (163 115,34 € HT en Restes à Réaliser)
- 17 000,00 € pour du matériel et outillages techniques, du matériel de bureau et informatique ainsi que du mobilier

✓ 26 – Participation et créances rattachées :

153 333,00 € sont prévus au BP 2025 à l'article 261 pour des titres de participation de la SPL ANJOU TRIVALOR

✓ 27 – Autres immobilisations financières

15 000,00 € sont inscrits au BP 2025 à l'article 2764 pour la participation au capital de la SCIC Station GNV

✓ 040 – Opération d'ordre

Cela correspond à l'amortissement de la subvention Certificats d'Economies d'Energie de 2 628 443,44 € (liée aux travaux de l'hydrocondenseur) : amortissement sur 15 ans

Synthèse Section d'Investissement par Chapitre

Dépenses d'Investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	10 Dotations, fonds divers de réserves	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	33 750,00 €	13 Subventions d'investissement	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	480 211,03 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
26 Participations et créances rattachées à des participations	153 333,00 €	23 Immobilisations en cours	0,00 €
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €	26 Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	175 229,56 €	28 Amortissements des immobilisations	223 783,72 €
001 Solde d'exécution reporté	0,00 €	001 Solde d'exécution reporté	633 739,87 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice	857 523,59 €	Total recettes d'investissement de l'exercice	857 523,59 €

En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De voter le budget par nature et présenté par fonction, en arrêtant à la somme de 14 064 634,31 € en dépenses et 14 761 202,41 € en recettes le budget primitif 2025 conformément à la répartition prévue par le document budgétaire ci-joint. (Annexe 3).

La section de fonctionnement, votée chapitre par chapitre, s'élève à 13 207 110,72 € en dépenses et 13 903 678,82 € en recettes.

La section d'investissement, votée chapitre par chapitre, s'élève à 857 523,59 € en dépenses comme en recettes.

Article deuxième : De donner délégation à Monsieur le Président afin de négocier et de signer un ou des contrat(s) d'assurance avec une ou des compagnie (s) garantissant, durant l'exercice de leur mandat, l'ensemble des représentants des collectivités, les personnels, ainsi que les biens éventuels du syndicat dans la limite des crédits inscrits et de la législation.

Article Troisième : De donner délégation à Monsieur le Président pour effectuer les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

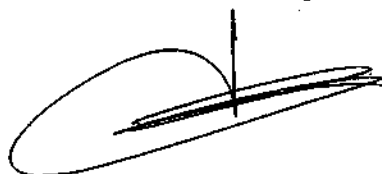
Article quatrième : De donner délégation à Monsieur le Président afin de dresser les titres de recettes auprès des collectivités concernées sur une base de 1,10 € H.T. par habitant.

Article cinquième : De donner délégation à Monsieur le Président, conformément au référentiel de la M57, pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article sixième : D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions éventuelles à mettre en œuvre avec la préfecture, l'A.D.E.M.E., le Département, ou tout autre partenaire financier et/ou technique dans le cadre des compétences du syndicat. Et ce notamment au regard des dossiers de demande de subventions en cours et à venir.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00411-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 21 Février 2025

- Comité Syndical - Délibération n° 25.04

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 13 (les 7 élus au CA de la SPL n'ayant pas pris part au vote : soit Messieurs DAVY, GEORGET, BLOUIN, BERLAND, DUPONT, BROSSIER, RUAUT)

Votes POUR : 13

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20250221-DE_25_00412-DE Date de télétransmission : 04/03/2025 Date de réception préfecture : 04/03/2025
--

Avenant n°10 au MGP1
« Marché Global pour la construction et l'exploitation d'une centre de tri
des déchets recyclables secs ménagers »
Dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération N°17.30 portant adoption du MGP1 le 6 novembre 2017 ;

Vu les avenants de 1 à 9 signés respectivement le 17 décembre 2018, 11 décembre 2019, 24 février 2020, 19 octobre 2021, 17 mars 2022, 04 juillet 2022, 07 novembre 2022, 13 juillet 2023 et 03 janvier 2024.

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le vice-Président Yves Boucher rapporte,

Pour la réalisation du centre de tri Anjou Trivalor, un marché global de performance n°1 (dénommé « MGP1 ») avait été conclu entre le groupement de commande (dont le syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou est le coordonnateur), et la SPL-AnjouTriValor. Depuis, ce marché a fait l'objet de neuf avenants.

En avril 2024, CITEO a lancé un appel à projets pour améliorer les performances et les taux de captation des centres de tri. Dans ce contexte, la SPL et le Titulaire du MGP2, la société DERICHEBOURG, se sont rapprochés pour présenter une candidature et des travaux structurants afin d'améliorer les taux de captation.

Le 19 décembre 2024, CITEO a retenu et publié la candidature du centre de tri Anjou Trivalor pour l'amélioration des taux de captation. Le cout de l'ensemble des travaux s'élève à 1 041 k€ HT, ils sont subventionnés par CITEO à hauteur de 80%.

Ces travaux se répartissent en 2 parties :

- Amélioration de la captation du flux développement souple, pour lequel la chaîne de tri avait été initialement conçue pour trier du PET. L'évolution des consignes de CITEO avec l'ajout des films PP, indépendantes de l'exploitation par le Titulaire, génère une forte augmentation du flux à trier.
- Amélioration de la captation des EMR, JRM, ELA, aluminium, plastiques en flux développement rigide et PE-PP.

Considérant qu'il s'agit à la fois d'une modification de la chaîne de tri pour la SPL, et d'une amélioration des performances.

Considérant que les travaux d'amélioration de la captation des films PP sont liés à une modification des consignes de tri de CITEO

Considérant que pendant les travaux la gestion des collectes sélectives (tri ou stockage temporaire générera des surcouts que les collectivités ont accepté de prendre en charge

Il est nécessaire d'adopter un nouvel avenant, le n°10, afin de :

- Valider les travaux de l'appel à projets CITEO
- Valider la prise en charge financière de la captation des films PP pour les 20% restant à charge pour un montant de 46 200€HT,
- Permettre la refacturation des surcouts de tri liés aux travaux de l'appel à projet le montant est plafonné à 230 000€ HT,

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Premièrement : D'Approuver l'avenant n°10 au marché global de performance n°1 pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri (ci annexé)

Deuxièmement : D'Autoriser Monsieur le vice-président à signer cet avenant n°10 sous réserve de l'accord d' Angers Loire Métropole (Annexe 4) ;

Troisièmement : D'Imputer les dépenses sur le budget concerné des exercices 2025 au chapitre 011 article 6112 et suivants. La participation des collectivités est plafonnée en investissement à 46 200 € HT et en surcout de fonctionnement à 230 000€ HT, la participation du SIVERT est estimée à 50 % de chacun des montants

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

N° de dossier : 2025-00412-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.05**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00413-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

***Acquisition de terrain
auprès de la communauté de communes Baugeois Vallée***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°23.05 du 10 février, 23.44 du 13 octobre 2023, n°24.21 du 21 juin 2024 et 24 .42 du 18 octobre 2024 portant acquisition de parcelles ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le projet d'extension de l'UVE, afin de répondre aux sollicitations de nos partenaires du GAC, a conduit à acquérir de nouvelles parcelles en 2023 et 2024. Ainsi par les délibérations n°23.05 du 10 février et 23.44 du 13 octobre 2023, le comité syndical du SIVERT a décidé d'acquérir les parcelles 013 D19-D20 et D21 sur le lieu-dit la lande, commune de Noyant-Villages. De même par la convention 24.20, le comité syndical s'est prononcé pour un échange de terrain avec la commune de Noyant villages afin d'assurer la continuité territoriale entre le site existant et les nouvelles parcelles acquises par le SIVERT (chemin rural communal).

Dans le même esprit afin d'optimiser le fonctionnement du futur site, et après avoir adopté par la délibération n°24.21 du 21 juin 2024 une convention avec les serristes de la SALAMANDRE, le comité syndical a décidé par la délibération 24 .42 du 18 octobre 2024, d'acquérir des terrains sur la ZAC Salamandre auprès d'Alter Cités, pour une superficie d'environ 22 046m².

Afin d'assurer la continuité territoriale entre les parcelles concernées pour permettre aux différents candidats d'optimiser leurs propositions en particulier la circulation des flux, il est proposé d'acquérir une nouvelle parcelle cadastrée 013 D10 située sur la commune de Noyant-Villages (commune déléguée d'Auverse) d'une surface de 5 400 m²

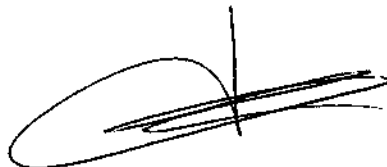
En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité:

Article Premier : De donner Autorisation à Monsieur le Président d'acquérir pour le compte du SIVERT la parcelle cadastrée 013 D10 située sur la commune de Noyant-Villages (commune déléguée d'Auverse) d'une surface de 5 400 m², pour un montant de 5400 € HT, auquel il faut ajouter l'ensemble des frais d'actes.

Article Deuxième : De l'autoriser ou son représentant à signer l'acte et les documents nécessaires à l'achat. L'ensemble des crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 21 art 2111.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00413-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.06**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAAULT	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00414-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Etude pour le développement d'activités économiques autour de l'UVE Salamandre -Demande de Financement Leader

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Avec le projet ECOCIR, et la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE Salamandre, le SIVERT a permis le développement d'activités économiques complémentaires aux siennes (serres, station GNV, unité de méthanisation, ...).

Il s'agissait d'optimiser la chaleur fatale, tant pour des raisons environnementales qu'économiques. Ainsi le taux de valorisation atteint plus de 95% de performance énergétique, et assure une TGAP minimale au SIVERT de l'Anjou. Par ailleurs pour un euro investi par le SIVERT dans le cadre du projet ECOCIR, ce sont plus de 10 € qui ont été investi pour faire émerger des projets, et créer plus de cent emplois à terme. Au total ce sont plus de 27 M€ qui auront été investi en quatre années.

La réalisation d'une seconde ligne de four est l'occasion de poursuivre et de renforcer cette démarche d'écologie industrielle territoriale en étudiant la faisabilité d'installation de nouvelles activités économiques complémentaires, en particulier sur la ZAC Salamandre. L'investissement porté va permettre le doublement de la production d'énergie électrique et thermique d'ici 2030.

Il s'agit donc d'étudier les opportunités de développement d'activités (industrielles, agricoles, ...) concomitamment à l'avancée du projet, à partir des flux générés par l'UVE, mais aussi éventuellement par les flux générés par chacune des activités économiques.

Cette étude, dont le coût prévisionnel peut être estimé à environ 89 000€ H.T., doit permettre :

- D'établir le périmètre d'implantation des nouvelles activités complémentaires à l'UVE,
- D'étudier en lien avec la CCI de Maine-et-Loire les filières économiques et industrielles susceptibles d'être intéressées par les opportunités offertes par la construction de la seconde ligne et le doublement de la production énergétique
- D'établir le type d'activités envisageables dans ce périmètre au vu d'une démarche d'écologie industrielle territoriale,
- De connaître les normes permettant ces implantations, et leur besoin en foncier.
- De mettre en œuvre une procédure d'accompagnement favorisant l'installation de nouvelles activités, simplifiée et diligente.
- De mieux valoriser la chaleur fatale du l'UVE Salamandre, ainsi que l'ensemble des nouveaux flux de l'UVE Salamandre (ex. : mâchefers)
- D'accompagner les premiers contacts des entreprises intéressées avec le SIVERT de l'Anjou

Sa finalité est de planifier la réalisation à terme d'un site exemplaire en matière d'écologie industrielle territorial, et de permettre le déploiement de la ZAC Salamandre avec la création d'emplois. Cette étude doit à priori durer deux à trois années.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité:

- **Article premier** : De décider de faire réaliser une étude pour le développement d'activités économiques autour de l'UVE Salamandre dans le cadre du doublement de ses capacités, en sollicitant notamment la Chambre de commerce et d'industrie de Maine et Loire ou encore l'ADECC, dont leurs connaissances et leurs expertises sur ce sujet sont gage d'efficacité

- **Article deuxième** : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour solliciter un devis et lui donner mandat pour solliciter et déposer tout dossier de demande de subvention de cette étude, et notamment une subvention au titre des fonds européens LEADER ainsi qu'auprès de la CCBV (Communauté de Communes Baugeois Vallée).

- **Article troisième** : Le montant maximum du marché est estimé à 89 000 € HT, et les subventions à 70 000 € HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 art 62268. Sans obtention d'un niveau de subvention de 70%, l'étude ne sera pas engagée.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

049-254902257-20250221-DE_25_00414-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.07**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00415-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Résiliation amiable du marché avec l'imprimerie RICCOBONO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.39 du 18 octobre 2024 portant attribution d'un marché d'impression du journal SALAMANDRE ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Considérant que l'impression du numéro trente-sept du journal « SALAMANDRE » n'a pas répondu aux attentes du SIVERT de l'Anjou et aux exigences du cahier des charges fixé lors de l'Appel d'Offres. L'Imprimerie Riccobono, imprimeur du numéro de janvier 2025 engagé dans un marché public pour quatre numéros du « SALAMANDRE » a indiqué ne pas être en mesure d'assurer la qualité de prestation souhaitée pour les trois prochains numéros.

Considérant que, lors d'une entrevue du mardi 28 janvier 2025 entre le SIVERT de l'Anjou et l'Imprimerie Riccobono, les parties ont convenu d'un commun accord de mettre fin au marché.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette résiliation par un protocole amiable précisant les conditions de cessation du contrat.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'approuver la résiliation amiable du marché avec l'Imprimerie Riccobono, selon les termes convenus entre les parties, d'autoriser Monsieur le Président à le signer et notifier cette décision à l'imprimerie Riccobono afin d'assurer les formalités de clôture du marché. (Annexe 5)

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 Noyant-le-Château

Accusé de réception en préfecture
N° 25-00415-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 21 Février 2025

- Comité Syndical - Délibération n° 25.08

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes POUR :	20
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20250221-DE_25_00416-DE Date de télétransmission : 04/03/2025 Date de réception préfecture : 04/03/2025
--

Consultation par devis pour l'impression du journal SALAMANDRE n°38

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.39 du 18 octobre 2024 portant attribution d'un marché d'impression du journal SALAMANDRE et sa résiliation par la délibération n°25.07 du 21 février 2025 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Afin de sensibiliser et d'informer les habitants de son territoire sur le sujet des déchets, de l'énergie et de l'environnement, le SIVERT s'est doté en 2006 d'un journal de 16 pages. Trente-sept éditions de «SALAMANDRE» ont été distribuées à l'ensemble des habitants du territoire. Le journal s'est imposé comme un rendez-vous semestriel avec les concitoyens (via les dossiers de fond) mais aussi un lien local autour duquel partenaire institutionnels, élus, associations..., se fédèrent autour de projets communs.

Afin de mieux valoriser les actions du territoire du SIVERT et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention - collecte -valorisation), le journal a évolué à compter du n°32 (juillet 2022), avec un quatre-pages supplémentaire sur le tri.

Le 18 octobre 2024 par délibération n°24.39, le marché pour l'impression de 4 numéros de janvier 2025 à juillet 2026 a été attribué à l'imprimerie Riccobono.

Le numéro 37 du journal SALAMANDRE a été imprimé et distribué en janvier 2025.

La réception de ce numéro a entraîné le constat d'une prestation non conforme au cahier des charges du SIVERT en termes de qualité de papier et d'encre. Au terme d'un temps d'échange avec l'imprimerie Riccobono, il a été notifié que l'imprimeur ne pourrait répondre au cahier des charges pour assurer la qualité du journal SALAMANDRE sur les 3 prochains numéros. Il a donc été conclu d'un commun accord de mettre fin à la prestation de marché en cours, donnant suite à la délibération n°25.07 du 21 février 2025.

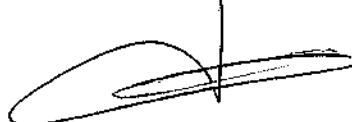
Il est donc nécessaire de relancer une consultation pour l'impression des prochains numéros du journal «SALAMANDRE».

Le prochain numéro du « SALAMANDRE», le numéro 38, sera distribué en juillet 2025 et oblige à faire vite au vu des délais de réalisation.

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à lancer une simple consultation sur devis pour l'impression du numéro 38 du journal« SALAMANDRE» de juillet 2025 auprès d'une entreprise spécialisée. Les dépenses seront imputées au chapitre 011 article 6237 du Budget 2025.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00416-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.09**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00417-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Consultation par marché à procédure adaptée pour l'impression de 4 numéros du journal SALAMANDRE (n°39 à 42) à compter de janvier 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGECL) du 10 Février 2020 ;

Vu la délibération n°24.39 du 18 octobre 2024 portant attribution d'un marché d'impression du journal SALAMANDRE et sa résiliation par la délibération n°25.07 du 21 février 2025 ;

Vu la délibération n°25.08 du 21 février 2025 portant consultation pour l'impression du journal SALAMANDRE n°38

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Afin de sensibiliser et d'informer les habitants de son territoire sur le sujet des déchets, de l'énergie et de l'environnement, le SIVERT s'est doté en 2006 d'un journal de 16 pages. Trente-sept éditions de «SALAMANDRE» ont été distribuées à l'ensemble des habitants du territoire. Le journal s'est imposé comme un rendez-vous semestriel avec les concitoyens (via les dossiers de fond) mais aussi un lien local autour duquel partenaire institutionnels, élus, associations..., se fédèrent autour de projets communs.

Afin de mieux valoriser les actions du territoire du SIVERT et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention - collecte -valorisation), le journal a évolué à compter du n°32 (juillet 2022), avec un quatre-pages supplémentaire sur le tri.

Le 18 octobre 2024 par délibération n°24.39, le marché pour l'impression de 4 numéros de janvier 2025 à juillet 2026 a été attribuée à l'imprimerie Riccobono.

Le numéro 37 du journal SALAMANDRE a été imprimé et distribué en janvier 2025. La réception de ce numéro a entraîné le constat d'une prestation non conforme au cahier des charges du SIVERT et d'une résiliation à l'amiable du contrat, donnant suite à la délibération n°25.07 du 21 février 2025.

Au vu des délais, une simple consultation pour l'impression du prochain numéro du journal « SALAMANDRE », le numéro 38, distribué en juillet 2025 a fait l'objet de la délibération précédente (n°25.08).

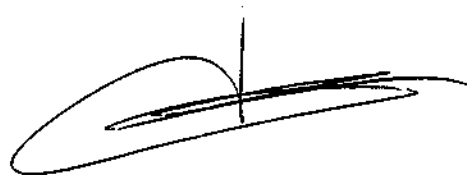
Pour la suite et les prochains numéros, il est nécessaire de lancer un appel d'offre pour l'impression de quatre (4) numéros à partir du numéro trente-neuf de janvier 2026 (janvier 2026, juillet 2026, janvier 2027, juillet 2027), prenant en compte la volatilité des prix face à la fluctuation du coût du papier et de l'énergie.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché à procédure adaptée pour l'impression de 4 numéros pour un maximum de 200 000 € et à signer l'ensemble des pièces du marché avec la société retenue. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

049-254902257-20250221-DE_25_00417-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 21 Février 2025

- Comité Syndical - Délibération n° 25.10

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00418-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Adhésion à l'association Visitez nos entreprises

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Depuis 2006, le S.I.V.E.R.T. a décidé d'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » afin de bénéficier d'un label de qualité pour le circuit de visite de l'U.V.E. Salamandre. Je vous propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2025. La cotisation est calculée en fonction du nombre de salariés et elle s'élève pour l'année 2025 à 231 €.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

-Article premier : D'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »,

- Article Deuxième : De désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

- Article Troisième : De payer la cotisation correspondante pour 2025 à 231€, prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 article 6281 du Budget Primitif 2025.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
N°9154027-2025-024-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.11**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20250221-DE_25_00419-DE Date de télétransmission : 04/03/2025 Date de réception préfecture : 04/03/2025
--

Adhésion à l'association AMORCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, départements, ...qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers. Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes (matière et énergie). Quel que soit le mode de gestion et quel que soit le procédé utilisé, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre projet. La cotisation pour le SIVERT s'élève à 3073 € en 2025.

Le Président du SIVERT se voit confier depuis plusieurs années une vice-présidence de l'association. Par ailleurs, notre candidature a été retenue pour organiser le congrès d'AMORCE en Octobre 2025 en partenariat avec le SIEMML et le SEA.

En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité:

- Article unique : De renouveler l'adhésion du SIVERT de l'Anjou à l'association des collectivités territoriales pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE), et de payer la cotisation correspondante pour 2025 à 3073 €, prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 article 6281 du Budget Primitif 2025.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLEVAU

Accusé de réception en préfecture
N° 25-00419-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.12**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20250221-DE_25_00420-DE Date de télétransmission : 04/03/2025 Date de réception préfecture : 04/03/2025
--

Adhésion à l'association FNCCR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau :

- Energie : distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, stations de charge de véhicules électriques et gaz ...
- Cycle de l'eau : distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement non collectif, GEMAPI...
- Numérique : communications électroniques à haut et très haut débit, mutualisation informatique et e-administration,
- Déchets : gestion et valorisation des déchets (UVE, Tri, biométhane...).

Le SIVERT a décidé d'adhérer à la FNCCR en 2023 pour la compétence « déchets » et bénéficier de la présence de la FNCCR dans de nombreux organismes techniques nationaux à caractère décisionnel ou consultatif.

Cette association possède en effet une expertise législative, juridique et technico-économique pertinente susceptible de nous appuyer en particulier en ce moment de renouvellement de la DSP, et alors que nous souhaitons développer des initiatives innovantes (PPA, Coopérations ...).

Le montant de l'adhésion pour 2024 s'élevait à 5 360 €.

En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité :

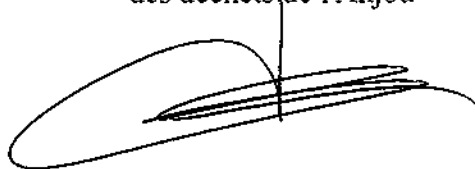
- Article premier : D'adhérer à l'association « FNCCR »

- Article deuxième : De désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

- Article troisième : De payer la cotisation correspondante pour 2025 prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 article 6281 du Budget Primitif 2025.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00420-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 21 Février 2025

- Comité Syndical - Délibération n° 25.13

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes POUR :	20
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20250221-DE_25_00421-DE Date de télétransmission : 04/03/2025 Date de réception préfecture : 04/03/2025
--

Subventions Composteurs 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGECE) du 10 Février 2020 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La volonté de développer le recyclage matière et organique comme une priorité en amont de la valorisation énergétique. Le SIVERT y trouve un double intérêt écologique et économique. L'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGECE) du 10 Février 2020 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023 les collectivités auront l'obligation d'organiser le tri à la source, la collecte sélective et valorisation des Biodéchets. Le dispositif de déploiement des composteurs peut permettre d'y répondre pour tout ou partie.

En 2025, l'inscription budgétaire de 22 500 € prévoit l'accompagnement de 1500 conteneurs possible.

En 2024, le comité syndical a inscrit au budget une participation de 22 500 € soit 1500 conteneurs possibles. Par délibérations n° 24.49 du 18 octobre 2024 et 24.61 du 20 décembre 2024, l'intégralité des crédits alloués aux composteurs et lombricomposteurs avaient été répartis comme suit :

- Communauté de Communes Baugeois-Vallée, pour 252 conteneurs
- Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour 550 conteneurs
- Anjou Bleu Communauté, pour 200 conteneurs
- 3RD' Anjou, pour 498 conteneurs

A noter que la demande de financement de 600 composteurs pour 3RD' Anjou n'avait pu être accordée que pour le reliquat disponible des crédits inscrits de 498 composteurs. La demande de financement des 102 composteurs non couverts en 2024 étant reportée en 2025.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a également transmis des demandes en fin d'année 2024 pour 643 composteurs, ainsi qu'Anjou Bleu Communauté pour 51 composteurs. Les crédits 2024 étant épuisés.

Il est proposé de les présenter en 2025.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De continuer en 2025 le principe d'un soutien financier de 15 € par composteur individuel ou lombricomposteur auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source. Le soutien accompagnera prioritairement les collectivités dont moins de 70% des foyers de chaque collectivité ont accès à ce type de conteneur.

Article deuxième : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chacune des structures une convention définissant précisément le montant de l'aide et l'engagement de chacune des parties notamment en matière de communication et d'information. Dorénavant, la signalétique sera prise en charge à part égale par les deux parties.

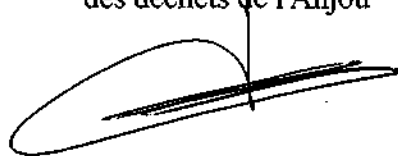
Article troisième : D'adopter la répartition telle qu'indiquée ci-dessous pour un total de 796 composteurs sur les 1500 inscrits au Budget 2025 :

- 3RD'Anjou, pour 102 conteneurs
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour 643 conteneurs
- Anjou Bleu Communauté, pour 51 conteneurs

Les crédits seront prélevés à l'article 2041511 chapitre 204.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NANTOISE

Copie déposée en préfecture
64928430225/20250122-DE 25_00421-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 Février 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.14**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 février 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 14 février 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAUT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20250221-DE_25_00422-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Informations et Questions diverses

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président apporte des informations sur les sujets suivants (les 2 présentations en Annexe 6 et 7):

Point sur le Centre de tri et la SPL : (F. LANDREAU)

Mission de Pauline TESSIER, nouvelle ambassadrice
Actualités CITEO – Barème à venir
Point sur les caractérisations – baisse de la qualité du tri
Impact des travaux AAP CITEO
Logiciel E-TEM -Clôture 2024
Enjeux sécuritaire (Personnes et Biens) liés aux indésirables
Alerte du COTECH sur la maintenance et sécurité des procédures
Point sur AUDIT maintenance (Sage)

Point sur le fonctionnement de l'UVE : (L. GERAULT)

Arrêts intempestifs dus aux encombrants et/ou DAE
Renouvellement DSP - Point de situation -
Point sur l'acquisition des parcelles

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOUANT-HILLAGE
049-254902257-20250221-DE_25_00422-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025